



AVIS PUBLIC CANTON DE WENTWORTH

ENTRÉE EN VIGUEUR - Règlement numéro 2018-010-02

Avis public est donné par la soussignée, Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, de l'entrée en vigueur du «Règlement numéro 2018-010-02, modifiant le règlement sur l'Administration de la réglementation d'urbanisme numéro 2018-010», qui a pour objet:

- De préciser la procédure administrative applicable dans le cas d'un usage faisant l'objet de mesures de contingentement des usages;
- De supprimer les sanctions relatives à l'abattage d'arbres puisque celles-ci sont prévues au Règlement de Zonage 2018-007;

Ce règlement entre en vigueur ce 30 mai 2025, et ce, conformément à la Loi.

Le règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, 175 chemin Louisa à Wentworth, durant les heures normales de bureau ou sur le site web www.wentworth.ca.

Donné à Wentworth le 30 mai 2025

Natalie Black
Directrice générale et greffière-trésorière